

Qu'est-ce que la « section européenne anglais »?

Il s'agit d'une option de 2 heures 30 par semaine composée :

- d'un enseignement de SVT et de Physique-Chimie en anglais (appelé DNL) assuré par un professeur de SVT et un professeur de Physique-Chimie habilités à exercer leur matière en langue anglaise (1h30/semaine).
- d'un renforcement linguistique assuré par un professeur d'anglais (1h/semaine).

Qui peut bénéficier de cet enseignement?

- Tout élève de 2^{de} Générale du secteur. Les candidats doivent se préinscrire auprès de leur collège qui effectuera une présélection. Un entretien pourra être effectué en anglais à la fin de l'année scolaire afin d'évaluer la motivation du candidat ainsi que son niveau d'anglais.
- La section européenne n'est pas un groupe de niveau mais l'inscription est un engagement et doit reposer sur une volonté de s'investir dans la matière afin de progresser suffisamment pour satisfaire les exigences de l'épreuve du baccalauréat.

Quel programme ?

- Les élèves travaillent sur des documents authentiques se rapportant au programme de l'enseignement en SVT et Physique-Chimie de seconde et d'Enseignement Scientifique en 1^{ère} et Terminale.
- Il est l'occasion d'approfondir les programmes de sciences et d'anglais.
- Il permet l'acquisition d'une culture scientifique en langue anglaise ainsi qu'une meilleure fluidité à l'oral valorisant une poursuite d'études dans tous les domaines.



Comment travaille-t-on en section euro anglais ?

La section euro permet :

- D'acquérir une culture et un vocabulaire scientifique tout en favorisant à la fois l'expression orale et l'expérimentation.
- D'utiliser l'outil informatique (PowerPoint, vidéos, baladodiffusion, création d'une radio).

Quelle est l'épreuve du baccalauréat?

L'épreuve est orale:

- Elle est composée de 20 minutes de préparation, 20 minutes de passage.
- L'élève doit répondre à des questions sur un article ou une vidéo dont le sujet a un rapport avec un thème étudié en DNL et en anglais.
- La « mention européenne » est acquise lorsque l'élève a obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ; et a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.
- La « **Mention Européenne Anglais** » est présente sur le **diplôme** du Baccalauréat, favorisant ainsi l'entrée dans certaines filières de l'enseignement supérieur.

Certification Cambridge

En **Terminale**, les élèves passent la certification **Cambridge** qui sont alignés avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) – norme reconnue à l'international.



Contacts



Section européenne

Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à prendre contact avec nous:

- Via le site du lycée :

<http://www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr>

- Ou en laissant vos coordonnées à l'accueil du
Lycée Zola

Anglais Dès la 2^{de} Générale



Lycée Emile Zola

Lycée Emile Zola
Section européenne
Anglais-Sciences

